

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

108 conseillers en exercice. Ont participé aux votes :

80 Présents : ABEL COINDOZ Marc – ARNOLD Annick – AUBIN Robert – AUGUSTIN Jean Pierre – BADIN Bernard – BADIN Christian – BADIN Jean – BANCHET Jacques – BARBIER Mireille – BELONY Bernard – BERENGUER Claude – BERGER Alain – BERGER Dominique – BESSON Jean – BONNAMY Armand – BORNE André – BOTTU Hélène – BOUCHE Christian – BOULUD Chantal – BOUSSARD Raymond – BOUTEILLER Bernard – CANO Jean-Claude – CHARPENAY Michel – CHEFAÏ Françoise – CICALA David – COLOMB-BOUVARD André – CORBIN Michèle – COTTALORDA Alain – DE OLIVEIRA Tony – DELROISE Jimmy – DESPONT Gérald – DURA Jean-Christophe – DURAND Fabien – FAURE Jean-Jacques – FEYSSAGUET Raymond – FONTAINE Rose-Hélène – FOURNIER Serge – FRARE Marie-Claude – GENTHON Gérard – GIRARD Robert – GONIN Paul – GOUTTEFANGEAS René – GRISOLLET Joël – GUERIN Michel – GUIBERT Yves – GUILLERMINET Jeannine – HERBEPIN Marcel – JANSOONE Edgard – KARYTA-CRISTINI Brigitte – LAINEZ Marie-Claire – LAPORTE Bernard – LAVILLE Christophe – MAGUET Alain – MARGIER Patrick – MATHURIN Louise – MATRAY Patrick – MERMET Jean-Luc – MILLY Roger – MOULIN Fernand – MOULY Martine – NEURY Gérard – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PALKUS Bernadette – PAPADOPULO Jean – PENAVALIRE Frédérique – PHALIPPOU Lilian – POUSTHOMIS Francis – RABUEL Guy – REY Eugène – RIVAL Michel – RIVOIRE Janine – SAPET Myriam – SAUTAREL BIDARD Pascale – SIELANCZYK Nicolas – TOUYERAS Yves – VASSAL Guy – VERLAQUE Florence – VIOLLET Michel – YVRARD Gérard – ZIERCHER André

19 Absents avant donné pouvoirs : BACCONNIER Michel donne pouvoir à CHARPENAY Michel – BAUDOIN Sophie donne pouvoir à CICALA David – BONNET-BIDET Liliane donne pouvoir à VASSAL Guy – CRESTANI Josy donne pouvoir à MARGIER Patrick – CROSET-BAY Elyette donne pouvoir à COLOMB-BOUVARD André – DOREY Robert donne pouvoir à PENAVALIRE Frédérique – DURET Isabelle donne pouvoir à BERENGUER Claude – FAURE Jean-Luc donne pouvoir à ZIERCHER André – FROMENT Dominique donne pouvoir à NEURY Gérard – GRIOTTIER Jean-Bernard donne pouvoir à GRISOLLET Joël – GUYOT Patrice donne pouvoir à Eugène REY – LAVERGNE Louis donne pouvoir à AUBIN Robert – LESPINASSE Jean donne pouvoir à RIVAL Michel – MENARD Marie-Claire donne pouvoir à DELROISE Jimmy – MICHAUD Evelyne donne pouvoir à DURAND Fabien – PARISE Raymond donne pouvoir à GUERIN Michel – TORRES Gilles donne pouvoir à VERLAQUE Florence – YAHAOUI Keller donne pouvoir à BORNE André – YILMAZ Rosa donne pouvoir à DE OLIVEIRA Tony

9 Absents : BARILLOT Denis – COLLEBAGAN Colley – GARNIER Jean-Luc – MARION Cyril – QUAY-THEVENON Thierry – SALRA-PINCHON Henriette – SATRE Bruno – YILMAZ Meryem – ZABOTTI Sylvie

- **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2011 (Approuvé à l'unanimité)**
- **Décisions du Président en vertu de la délibération 08/123 du 29 Avril 2008 (Lecture est faite)**
- **Complément à l'ordre du jour : question orale (Approuvé à l'unanimité)**
- **PROJETS DE DELIBERATIONS :**

➤ **POLE INTER TERRITORIALITE**

Périmètre du territoire – Alain COTTALORDA

12_01-31_001	<p>Principe de l'adhésion des communes de Succieu et Chateauvillain</p> <p>Le SDCI, arrêté par le préfet le 22 décembre 2011, reprend les amendements adoptés par la CDCI et prescrit le rattachement des communes de Chateauvillain et Succieu à la CAPI. Le préfet dispose maintenant d'un délai de 1 an (jusqu'au 31 décembre 2012) pour mettre en œuvre ce schéma. La CAPI prend acte de la prescription du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté le 22 décembre 2011 rattachant les communes de Succieu et Chateauvillain à la CAPI, approuve le principe de l'adhésion de ces 2 communes à la CAPI et demande à M. le Préfet d'engager, par arrêté, la procédure d'adhésion afin qu'elle puisse être effective en 2012.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

Pôle métropolitain – Nicolas SIELANCZYK

12_01-31_002	<p>Coopération métropolitaine - avenant à la convention pluriannuelle 2011-2012 entre les communautés d'agglomération de Saint-Etienne Métropole, Porte de l'Isère, Pays Viennois, la communauté urbaine de Lyon et la Région Urbaine de Lyon (RUL) - financement du dispositif d'animation de la gouvernance métropolitaine en 2012.</p> <p>A l'issue des consultations prescrites par la loi, le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône, pourra créer le pôle métropolitain par arrêté en avril 2012. L'installation effective du pôle métropolitain pourra être organisée à compter de la publication de cet arrêté préfectoral. Jusqu'à l'installation effective du pôle métropolitain, il est proposé au Conseil de reconduire le dispositif actuel d'animation de gouvernance métropolitaine basée au sein de la RUL ainsi que son financement.</p> <p><i>Approuvé à la majorité (2 oppositions – 2 abstentions)</i></p>
---------------------	--

➤ **POLE AMENAGEMENT**

Dissolution de l'EPANI – Raymond FEYSSAGUET et Eugène REY

12_01-31_003	<p>Contrat de développement Etat-CAPI-EPANI / dissolution de l'EPANI cession des zones d'aménagement concerté (ZAC) et d'une partie des actifs de l'EPANI à la CAPI / autorisation de signer le protocole d'accord</p> <p>Dans le contexte de fin de l'Opération d'Intérêt National (OIN) de la ville nouvelle de L'Isle d'Abeau et de dissolution de l'Etablissement Public d'Aménagement Nord Isère (EPANI) au 31 décembre 2011, la CAPI reprend les zones d'aménagement concerté (ZAC) initiées par l'Etablissement Public. Le présent protocole a pour objet de fixer le contenu de cet accord dans sa globalité.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
12_01-31_004	<p>Acquisition du centre administratif – 17 avenue du bourg à l'Isle d'Abeau</p> <p>Suite à la fin de l'opération d'intérêt national de la Ville nouvelle de L'Isle d'Abeau et à la cessation d'activité de l'EPANI, la CAPI a négocié l'acquisition de l'entier immeuble dans lequel se trouve déjà son siège administratif à L'Isle d'Abeau, 17 avenue du Bourg.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
12_01-31_005	<p>Garantie générale d'emprunt accordée à la société d'aménagement du Rhône aux Alpes (SARA)</p> <p>Dans le cadre du protocole d'accord avec l'Etat, la CAPI a souhaité utiliser la faculté qui lui est ouverte par l'article 20 du Contrat de développement signé entre l'Etat, l'EPANI et la CAPI, de « ...substituer [à son intervention] tout organisme aménageur de son choix... ». Elle a ainsi demandé que la cession des ZAC par l'EPANI et celle des terrains de l'Etat en ZAC par l'Etat interviennent au bénéfice de SARA, la société publique locale d'aménagement dont la CAPI est l'actionnaire majoritaire. L'Etat a accepté cette substitution, sous condition expresse que, pour ces acquisitions, la CAPI s'engage formellement, par délibération appropriée, à honorer elle-même les engagements de SARA en cas de défaillance de cette dernière. la CAPI s'engage, par la présente délibération, à honorer les engagements financiers contractés par SARA auprès de l'Etat dans le cadre de la cession des ZAC en cas de défaillance de cette dernière.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Aménagement Opérationnel – Raymond FEYSSAGUET

12_01-31_006	<p>Modification de Plan de Prévention des Risques Inondations Bourbre Moyenne sur la commune de La Verpillière</p> <p>Suite à la modification du Bief du Moulin du réseau d'Aillat dans la traversée de la propriété REXAM et l'adaptation de la topographie sur la même propriété, il a été prescrit une modification du PPRi Bourbre moyenne sur la commune de la Verpillière.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
12_01-31_007	<p>Convention SIG POS-PLU</p> <p>Le CG 38 et la DDT 38 ont initié une démarche de numérisation des documents d'urbanisme sur le département d'après un cahier des charges nationales (CNIG) et sur la base des données cadastrales. La CAPI est signataire de l'avenant n°4 à la convention SIG38. Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le président à signer la convention avec l'ETAT et le conseil général pour l'animation, la promotion de cette démarche.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

➤ POLE HABITAT

Habitat Logement / PLH – Michel RIVAL et Bernadette PALKUS

12_01-31_008	<p>Nouvelles modalités d'intervention de l'agglomération et des communes en matière de garanties d'emprunt des logements locatifs sociaux</p> <p>Le Conseil Général de l'Isère a modifié les modalités d'octroi des garanties d'emprunt au logement et à l'hébergement social. Ces nouvelles règles concernent uniquement les emprunts pour les nouvelles opérations de logements sociaux dont les dossiers seront déposés à compter du 1^{er} juillet 2012. Le Conseil Général de l'Isère continue de garantir les emprunts des opérations de logements déjà existantes.</p> <p>Dans ce cadre, il est proposé de nouvelles clés de répartition entre l'agglomération et les communes et de recenser les opérations éligibles.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
12_01-31_009	<p>Participation de la SEMCODA au capital de la SEM 4V en Savoie</p> <p>La CAPI, actionnaire de la SEMCODA, doit autoriser préalablement toute prise de participation de celle-ci dans une société commerciale même s'il s'agit d'une société d'économie mixte.</p> <p>La ville d'UGINE a décidé avec d'autres collectivités dont la ville d'ALBERTVILLE de créer un outil commun d'aménagement, de construction et de rénovation à savoir une société d'économie mixte qui s'appellera la SEM des quatre vallées (SEM 4V) en souhaitant la participation de la SEMCODA, qui est déjà souvent intervenue au titre de conseil, à hauteur de 50 000 € soit 2,5 % du capital. Une synergie de moyens pourra être mise en place avec la nouvelle SEM et la SEMCODA et les offices HLM d'UGINE et d'ALBERTVILLE ainsi que de l'OPAC de SAVOIE.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

➤ POLE POLITIQUES SOCIALES

Politique de la ville / ANRU – André COLOMB-BOUVARD

12_01-31_010	<p>Approbation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre 10M059-atelier villes et paysages / EGIS / AGS opération de renouvellement urbain – quartier Champfleuri à Bourgoin-Jallieu</p> <p>Suite aux études d'avant projet, le maître d'œuvre a démontré que l'estimation prévisionnelle des travaux a été sous-évaluée. Le montant prévisionnel des travaux a été revu en conséquence en phase Avant-projet et a reçu la validation du maître d'ouvrage pour un montant global de 7 997 782€HT, suite au conseil communautaire du 15 novembre 2011. La demande de rémunération complémentaire se justifie par rapport aux prestations à établir et à l'actualisation du contrat de maîtrise d'œuvre, objet du présent avenant.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité (1 abstention)</i></p>
---------------------	---

➤ **POLE CULTURE ET SPORTS**

Conservatoire – Patrick NICOLE-WILLIAMS

<p>12_01-31_011</p>	<p align="center">Lancement d'une étude de programmation pour un nouveau conservatoire</p> <p>Au moment de fêter son 40ème anniversaire, le conservatoire réaffirme sa volonté de continuer à évoluer et à se développer. Mais la question des locaux se pose aujourd'hui plus que jamais d'une manière accrue. Il est indispensable que le Conservatoire Hector Berlioz puisse être relogé le plus rapidement possible dans un bâtiment adapté. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Communautaire de lancer une étude de programmation pour un nouveau conservatoire en faisant un appel d'offres pour une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à l'établissement d'un programme fonctionnel et technique de l'opération et la définition de l'enveloppe financière.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité (2 abstentions)</i></p>
<p>12_01-31_012</p>	<p align="center">Collège Anne Franck à la Verpilliere – intervention art dramatique du conservatoire Hector Berlioz</p> <p>Dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire Hector Berlioz à rayonnement départemental, celui-ci est amené à garantir un lien avec l'Education Nationale, notamment en proposant aux écoles qui le souhaitent, certaines actions d'initiation musicale ou culturelle. Le Collège Anne Franck à La Verpillière a souhaité poursuivre pour cette année scolaire 2011/2012, le projet engagé l'année précédente. Ces interventions sont programmées de la façon suivante : un enseignant du conservatoire assure 2H d'intervention « art dramatique », tous les 15 jours, à l'attention d'une classe de 6^{ème}. Période concernée : de décembre 2011 à juin 2012.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>12_01-31_013</p>	<p align="center">Ecole les fauvelles – intervention danse du conservatoire Hector Berlioz</p> <p>Dans le cadre du projet d'établissement du Conservatoire Hector Berlioz à rayonnement départemental, celui-ci est amené à garantir un lien avec l'Education Nationale, notamment en proposant aux écoles qui le souhaitent, certaines actions d'initiation musicale ou culturelle. L'école Les Fauvelles à l'Isle d'Abeau a souhaité poursuivre pour cette année scolaire 2011/2012, le projet engagé l'année précédente. Ces interventions sont programmées de la façon suivante : un enseignant du conservatoire assure 4H par semaine d'intervention « danse », à l'attention de 10 classes de maternelle et de primaire (moyenne et grande section, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2). Période concernée : du 27 septembre 2011 au 26 juin 2012.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>12_01-31_014</p>	<p align="center">Activité musique et cirque au conservatoire Hector Berlioz – convention avec Pandy le clown</p> <p>Le Conservatoire Hector Berlioz assure différentes actions en direction de l'enseignement « petite enfance » pour les enfants inscrits au Conservatoire. Dans ce cadre là, le conservatoire propose une activité spécifique, à savoir « musique et cirque » pour lesquelles il ne dispose pas d'intervenants propres. Cette intervention est programmée tous les mercredis de l'année scolaire. Il est proposé de signer une convention culturelle avec l'association « Pandy le Clown » afin de s'adjoindre des compétences spécialisées dans le domaine du cirque.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>12_01-31_015</p>	<p align="center">Orchestre a l'école - convention de partenariat avec la mairie de Bourgoin-Jallieu</p> <p>Le conservatoire Hector Berlioz et la Ville de BOURGOIN JALLIEU – Direction Vie de la Cité, ont pour objectif de faciliter et démocratiser l'accès des enfants aux pratiques artistiques et culturelles en mettant en place des dispositifs pédagogiques diversifiés et des procédures d'accompagnement et d'encadrement adaptées aux publics. Pour les deux années scolaires 2011/2012 et 2012/2013, le dispositif d'orchestre à l'école est maintenu. Il est proposé de signer une convention de partenariat avec la Mairie de BOURGOIN JALLIEU afin de préciser les modalités pratiques afférentes.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Les Abattoirs – Christian BADIN

12_01-31_016	<p align="center">Convention d'assistance technique, administrative et comptable CAPI et SMAC les abattoirs</p> <p>La convention d'assistance technique administrative et comptable a pour objet de préciser les conditions et modalités d'assistance de la CAPI à la régie « SMAC Les Abattoirs » dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dans la mesure où cette assistance est nécessaire à l'exercice de ses compétences.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

Sports – Michel GUERIN

12_01-31_017	<p align="center">Tarifs participants du CAPI Raid 2012</p> <p>Le principe de la participation financière des engagés ayant été retenue par la commission sport, pour cette première édition du CAPI Raid, il est proposé d'appliquer la tarification exposée au Conseil Communaux.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

➤ POLE RESSOURCES

Finances – Eugène REY

12_01-31_018	<p align="center">Remise de compte de l'opération création du groupe scolaire n°18 – budget général donne quitus à l'EPANI</p> <p>En date du 27 septembre 2011, le conseil communautaire a arrêté le bilan financier définitif à la création du groupe scolaire n°18 à la somme de 3 682 456,78€. Cette somme est erronée et s'élève à 3 676 133,73 €.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

Administration Générale – Jean-Pierre AUGUSTIN

12_01-31_019	<p align="center">Adhésion association des professionnels de la documentation : INTERDOC</p> <p>En 2012, la CAPI et ses communes membres vont se doter d'un service commun de documentation ; l'adhésion à cette association permettra de bénéficier de l'appui d'un réseau de professionnels de ce métier.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

Achat public – Serge FOURNIER

12_01-31_020	<p align="center">Marchés de documents pour la médiathèque et le service information documentation-archives</p> <p>La CAPI doit lancer deux appels d'offres pour l'achat des documents de la Médiathèque et du Service Information Documentation-Archives. Ces marchés à bons de commande seront conclus pour une période initiale de un an, reconductible trois fois.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

Mutualisation : André ZIERCHER

12_01-31_021	<p align="center">Evolution du tarif de la prestation archives aux communes</p> <p>Il est proposé de modifier nos tarifs d'intervention afin de rester au plus près des charges réelles de ce poste. Nous proposons une augmentation progressive pour faire passer le tarif actuel de 180€ par jour + indemnités kilométriques de frais de déplacement à 190€ par jour + indemnités kilométriques, à partir de février 2012. Ce montant pourrait être porté à 200 € en 2013.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

Création de Poste – Alain COTTALORDA

12_01-31_022	<p align="center">Création de postes</p> <p>Il s'agit d'acter le recrutement d'un administrateur civil suite à un départ en retraite.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

➤ **POLE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Environnement – Jean PAPDOPULO

12_01-31_023	<p align="center">Convention avec l'Association « Porte De l'Isère Environnement » (APIE)</p> <p>De par son rayonnement sur l'ensemble du territoire et même au-delà, de part sa capacité d'expertise, l'APIE est l'interlocuteur privilégié sur ces questions environnementales. La CAPI a engagé une première convention biannuelle avec l'association sur 2010 et 2011. Le bilan positif de cette précédente convention tant sur le plan relationnel que sur la qualité des observations réalisées par l'APIE, sur le nombre de dossiers qu'ils ont pu étudier, sur la mobilisation d'acteurs qui ont pu interférer en notre faveur (ex de l'agrandissement de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de Saint Bonnet), amène à renouveler cette convention.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité (3 abstentions)</i></p>
---------------------	---

Agriculture – Jean PAPDOPULO

12_01-31_024	<p align="center">Charte métropolitaine : « objectifs pour l'agriculture périurbaine »</p> <p>Dans le cadre de la coopération métropolitaine et de la création du pôle métropolitain, la CAPI, le Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole et le Pays Viennois se sont engagés sur un volet agricole en tant que composante économique commune et majeure de ce territoire, abritant près de 2 millions d'habitants, 2400 exploitations dont 1000 professionnelles, sur 35% du territoire, et générant près de 3500 emplois directs.</p> <p>Dans un contexte de pression urbaine forte, d'évolution macroéconomique incertaine, il apparaît nécessaire de se doter d'une véritable politique agricole métropolitaine qui nous permette de promouvoir une agriculture diversifiée et imbriquée dans nos territoires pour répondre aux enjeux d'accès à une alimentation de qualité et de proximité au plus grand nombre, de visibilité à long terme du devenir de l'espace agricole, de cohérence d'ensemble des actions multiples en faveur de la valorisation de la production locale, circuits courts et de proximité.</p> <p>Les quatre collectivités souhaitent marquer leur engagement vis-à-vis de ce volet agricole métropolitain par la signature d'une charte.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
12_01-31_025	<p align="center">Signature du protocole Bourgoin-Jallieu / Région / CAPI/ Terre De Lien pour la création du pôle de maraichage bio</p> <p>La ville de Bourgoin Jallieu et la CAPI, soutenus par la Région Rhône Alpes et l'association Terre de Lien, ont un projet de développement d'un pôle de maraichage bio qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de la politique agricole visant à favoriser les circuits courts et de proximité, à soutenir l'activité économique agricole, à diversifier des filières respectueuses de l'environnement. Un protocole d'accord a été établi entre les quatre partenaires, précisant les modalités techniques et financières de la première étape de création de ce pôle, à savoir, l'acquisition de l'ensemble de près de 3 ha de la propriété « Vistalli » : terres, bâtiments d'exploitation et logement futur des exploitants.</p> <p align="center"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Question Orale

	<p align="center">A la lecture de l'arrêté n°2012-20-0004, de la constitution de la commission Départementale d'Aménagement Commercial, du 03 février 2012, relative à la demande de la SCI Vendôme Outlets pour l'implantation d'un ensemble commercial à Villefontaine, il apparaît que M. le Maire de l'Isle d'Abeau est désigné pour représenter la CAPI. Doit-il, lors de cette CDAC, porter le résultat du vote de l'assemblée communautaire du 05 juillet 2011 ? Ce vote a exprimé une parité parfaite : 50 pour, 50 contre, 1 abstention. Cela le conduirait à exprimer en notre nom un vote ni pour ni contre, donc une abstention</p>
--	--

Le président répond :

Après sollicitation de la préfecture sur le mode de représentation de la CAPI au sein de cette CDAC, la représentation de la CAPI est définie par l'art L51 2 du Code du commerce ; lorsqu'un EPCI existe et que le président de cet EPCI siège à un autre titre, le préfet désigne un ou plusieurs maires de la zone de chalandise concernée : en l'espèce André COLOMB-BOUVARD, maire de l'Isle d'Abeau. S'il doit y avoir remplacement ce sera par un conseiller municipal de l'Isle d'Abeau puisque c'est l'Isle d'Abeau qui siège et non le vice-président de la CAPI. Donc comme André COLOMB-BOUVARD **remplace** Alain COTTALORDA et ne le représente pas, cela donne à André COLOMB-BOUVARD le pouvoir voter en son âme et conscience.

Les débats sont ouverts, plusieurs avis sont exprimés : pour le portage de l'avis de la CAPI et pour la liberté de vote.

Fait et affiché le 07 février 2012

Pour le Président et par délégation,

Le Directeur Général des Services

Frédéric PIN

